

Initiatives ministérielles

Si nous prenons cette pension de 15 000 \$ par an, payable à—je crois que les députés ont pris l'âge de 75 ans comme moyenne—mais disons, payable entre les âges de 55 et de 75 ans, ces 15 000 \$ représentent une valeur nette actuelle de 406 000 \$. C'est encore un chiffre élevé, mais c'est un chiffre qui représente un paiement annuel de 15 000 \$ pendant 20 ans avec un taux d'intérêt supposé de quelque 4 p. 100, soit le taux auquel nous avons droit si nous n'accomplissons pas nos six ans et récupérons nos fonds.

Le point le plus important est celui que j'ai soulevé au départ en ce qui concerne l'acquisition des droits. Les députés doivent prendre en considération les dispositions relatives à l'acquisition dans les régime de pension du secteur privé et les comparer à celles qui sont imposées aux députés. Cela a un impact important sur le calcul et sur les raisons à la base de l'admissibilité.

Si les députés croient que tous les députés—je dis bien tous les députés qui servent deux années—devraient avoir droit à une pension à l'âge de 55 ans, si j'en crois mes calculs, cela coûterait le triple à la Chambre des communes.

M. Strahl: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit le député de Mississauga—Sud. Est-il en train de me mettre au défi d'avoir un débat avec lui dans sa propre circonscription? Est-ce que c'est ce qu'il est en train de faire?

Le président suppléant (M. Kilger): Il s'agit là d'une divergence de vues et les députés voudront peut-être en discuter à un autre moment, dans un autre endroit. Avec tout le respect que je dois au député, son rappel au Règlement n'est pas justifié.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, la plupart du temps, lorsque je me lève pour parler d'un projet de loi, je dis que c'est pour moi un honneur et un privilège de commenter une telle mesure. Aujourd'hui, cependant, je me lève pour dire que je n'arrive pas à croire que je doive me lever en cet endroit pour parler d'un tel projet de loi et qu'un tel projet de loi puisse exister et que je doive en parler.

Il doit bien y avoir ici suffisamment de gens qui se rendent compte qu'un régime si lucratif n'est pas acceptable aux yeux des Canadiens. Ils devraient prendre le temps de savoir ce qu'il en est. Le whip du Parti libéral lui-même devrait vérifier auprès de ses électeurs ce qu'ils en pensent. Les résultats m'intéresseraient.

• (1635)

J'aimerais citer un ancien parlementaire, qui se trouve être actuel, et qui explique ce qu'il y a de mal dans ce régime:

Je pense que le régime de pension des députés devrait être aligné sur ce qui se fait dans le secteur privé. Ma conclusion est que ce projet de loi est mauvais pour vous, les députés, mauvais pour le Parlement en tant qu'institution et mauvais pour le Canada. Il vous garantit des prestations supérieures à celles de l'ensemble des contribuables. J'estime qu'aussi longtemps que vos prestations de retraite seront d'un niveau supérieur à celui auquel ont droit les contribuables, l'opinion publique tiendra pour acquis que les députés sont trop payés. L'idée que se fait le

public des politiciens est de plus en plus souvent qu'ils sont tous malhonnêtes. Cela est dû en partie à des scandales réels. Mais à mon avis, la cause principale est l'impression que les politiciens adoptent un ensemble de règles pour eux et un autre pour le reste de la population.

Je suggère que si l'une des dernières décisions du Parlement avant les vacances d'été est d'adopter une mesure législative garantissant aux députés des prestations de retraite d'un niveau bien supérieur à celui auquel a droit le reste des citoyens [. . .] le Parlement aura perdu l'autorité morale qui lui est nécessaire pour gouverner le pays comme il se doit.

Vous risquez d'être confrontés à la fureur du public pour avoir protégé vos privilèges alors que vous vous apprêtez à embrocher les Canadiens. Dans ce cas-là, vous mériteriez que le public vous méprise.

Il n'était même pas au courant de la clôture quand il a fait cette déclaration. Je ne saurais être davantage de son avis.

J'ai aussi glané d'autres remarques entendues sur la colline du Parlement. Je ne sais pas exactement à quel moment ces propos ont été tenus, mais, apparemment, un député de Mississauga aurait déclaré: «Nous n'avons pas le choix parce que nos salaires ne sont pas assez élevés et que nous ne pouvons pas nous accumuler une pension nous-mêmes. Par conséquent, le gouvernement doit subvenir à nos besoins.» Quelle foutaise!

Je sais parfaitement bien ce qui se passe et s'ils ne le savent pas, c'est qu'ils refusent de répondre à leurs téléphones. Ils devraient s'en rapprocher de temps à autre. Je doute sérieusement qu'on puisse trouver à la Chambre un seul député qui n'ait pas reçu un appel téléphonique d'un aîné ou d'un autre citoyen ayant vraiment du mal à joindre les deux bouts.

Encore cette semaine, une retraitée m'a dit: «M. Thompson, je reçois 714 \$ par mois. Mon mari est malade et nous arrivons à peine à payer le loyer. Récemment, nous avons dû renoncer à notre maison et nous devons boucler le budget avec si peu. Que pouvez-vous faire pour nous aider?» Alors, vous vous rendez au bureau et vous essayez d'aider ces gens, mais vous pensez ensuite, comment puis-je honnêtement lui dire: «Je ferai tout ce que je pourrai pour vous, mais, étant donné que je travaille si fort, je vais accepter ce régime de retraite qui paie quatre fois plus que les régimes du secteur privé.»

Mme Brushett: Cédez-lui une partie de votre pension.

M. Thompson: Je serais heureux de le faire. En fait, je l'ai probablement fait. Je ne connais personne qui ait la moindre parcelle de conscience et qui puisse écouter ces gens raconter leurs difficultés et accepter ensuite un régime de retraite comme celui-ci.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Kilger): Je comprends que les députés aient des opinions bien arrêtées sur ce sujet, mais j'aimerais pouvoir entendre chacune des interventions.

M. Thompson: Monsieur le Président, au jugement dernier, on ne pourra pas m'accuser d'avoir accepté quelque chose que je ne méritais pas. Je n'accepterai pas cette pension. Je ne participerai pas à ce régime de retraite ou je me retirerai de ce régime, c'est selon le point de vue.